

Communauté  
de Communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHE

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

2022\_120

## PROJET DE TERRITOIRE

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt et deux, le quatorze novembre à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher à Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 7 novembre 2022.

Nombre de conseillers		AUBRUN Lynda, BACHELLERIE Pierre, BAMBAGINI Martine, BARRET-BONNIN Marie-Catherine, BARRIERE Jean-Paul, BERGER Odile, BOULLE Jean-Claude, BOUX Michel, BOYER Éliane, BREGEAUD Laurent, COINDEAU Yvette, COMBECAU Pascal, COURTIUUX Vincent, DAMAR Vincent, DAVID Daniel, de LA SALLE Jacques, DELPEUCH Dominique, DESBORDES Marie-Hélène, DRIEUX Sophie, ESCLAMADON Jean-Marie, FILLOUX Virginie, FIOUX Alain, GAINAND Jean-Pierre, GENTY Guillaume, GUIBERT Philippe, GUIBERT Xavier, GUILLON Jean-Claude, IMBERT Ginette, JACQUIER Christian, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, LAURENT-DUSSY Claudine, LAVERGNE Viviane, LONDEIX Colette, MAITRE Daniel, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MARTIN Bernard, MARTIN Francis, MAURY Alice, MOREAU Pierre-Charles, NAVARRE Michel, NIVARD Fabrice, NOUGIER Serge, PERRIN Jean-François, PEYRONNET Claude, PIVETEAU Michel, REYNAUD Gilles, ROUET Jean-Louis, ROUMILHAC Pierre, SAILLARD Madeleine, SCHIRA Bruno, SINGEOT Anne-Marie.
En exercice	62	
Titulaires Présents	52	
Suppléants Présents	3	
Pouvoirs titulaires	5	
Votants	60	

**PRÉSENT Suppléant** : Corinne AUGRIT, Marie-Thérèse NOEL, André HERAULT

**POUVOIRS hors suppléant** :

- Claudine GORIN qui donne pouvoir à Bruno SCHIRA
- Olivier GUILLOT qui donne pouvoir à Jean-Marie ESCLAMADON
- Michel LAVERGNE qui donne pouvoir à Viviane LAVERGNE
- Jean-Marie ROCH qui donne pouvoir à Claude PEYRONET
- Pierrette THEVENOT qui donne pouvoir à Pierre-Charles MOREAU

**Excusés** : Nicolas OVAN, Pascal BREGEON

**Assistaient également à la séance des délégués suppléants.**

Monsieur Guillaume GENTY est élu secrétaire de séance.

Monsieur Jean-François Perrin, Président de la CCHLEM, s'exprime en ces termes :

Nous avons souhaité engager une réflexion afin d'élaborer un projet de territoire, pour cela le cabinet d'étude E.co Développement a été retenu.

Plusieurs réunions ont eu lieu avec des élus, des partenaires associatifs et institutionnels et des entreprises du territoire afin de définir ce projet.

Les acteurs et les élus ont choisi de parier sur deux projections dans le monde, (Valoriser la nature et parier sur les pépites industrielles), et de les soutenir par trois dispositifs (logement et habitat, accès aux soins et pépites culturelles). Ces axes seront l'architecture de ce projet et l'avenir du territoire.

**Vu** le projet de territoire en annexe ;

Le Conseil Communautaire, après délibération,

### DECIDE

**Article unique** : d'approuver le projet de territoire ci-joint.

**Contre** : 4 (Francis MARTIN, Martine BAMBAGINI, Dominique DELPEUCH, Michel NAVARRE)

**Abstention** : 3 (Michel BOUX, Alain JOUANNY, André HERAULT)

**Pour** : 53

**Adoptée à la majorité**

Le Président,

Signé électroniquement par : Le

Président

Date de signature : 23/11/2022


Qualité : Signature des ACTES par le

Président

Jean-François PERRIN

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*



Envoyé en préfecture le 23/11/2022  
Reçu en préfecture le 23/11/2022  
Publié le **23 NOV. 2022**   
ID : 087-200071942-2022114-2022\_120-DE

  
Haut-Limousin en Marche

# Projet de territoire pour **UN HAUT LIMOUSIN VRAIMENT EN MARCHÉ**





# LE HAUT LIMOUSIN EN MARCHÉ

Envoyé en préfecture le 23/11/2022  
Reçu en préfecture le 23/11/2022  
Publié le **23 NOV. 2022**  
ID : 087-200071942-20221114-2022\_120-DE

## UN TERRITOIRE RURAL ET PEU PEUPLÉ

La communauté de communes Haut Limousin en Marche (CCHLeM) est un territoire rural de 1 266 km<sup>2</sup> pour 23 000 habitants, situé entre Poitiers et Limoges. Elle regroupe 40 communes des anciennes provinces de la Basse Marche. Bellac, la commune principale, compte 3 600 habitants. La densité est de 18 hab / km<sup>2</sup> contre 120 en France métropolitaine. Dans certaines communes elle est inférieure, à 10 voire à 5 habitants par km<sup>2</sup>.

Près de 50 % des habitants ont plus de 60 ans. Le nombre total diminue de plus de 1 % chaque année. Le solde naturel est très négatif (1 naissance pour 3 décès) et depuis quelques années le solde migratoire est lui aussi devenu négatif.

L'habitat est surtout groupé dans les bourgs, ce qui renforce le sentiment de faible peuplement à qui traverse le territoire. 1/3 des logements sont des résidences secondaires ou sont vacants. Certains, inoccupés, se dégradent et ont un impact défavorable sur l'image de certains centres-bourgs.

Le revenu par unité de consommation est de 19 000 € contre 22 000 € en moyenne nationale. Le taux de pauvreté est élevé.



## UNE ÉCONOMIE DYNAMIQUE

L'économie productive est agricole et un peu industrielle. La CCHLeM compte 180 000 têtes de moutons. Il n'y a pas de très grandes entreprises, mais de belles PME sont implantées : Allande (lingerie), le porcelainier Deshoulières, Stimeca (métallurgie), les Chaîneries Limousines, Secome, Aerolyce / Aerostructure (aéronautique). Le groupe Nimrod envisage de créer localement 100 emplois supplémentaires.

Le tourisme est peu développé ; l'offre d'hébergement est faible (1 seul hôtel), il y a très peu de lits marchands.



## UN PATRIMOINE BÂTI INTÉRESSANT

Le patrimoine bâti est intéressant mais pas spectaculaire ou dense, comparativement à celui de régions proches comme le Périgord ou la Vallée de la Loire. Des sites se distinguent : Mortemart, un des 'plus beaux villages de France', le château du Fraisse ou la collégiale du Dorat. Quelques villages construits en pierres et en tuiles rondes annoncent la Charente.

Valorisé, ce patrimoine pourra compléter une offre touristique, mais à lui seul il ne fera pas de la CCHLeM une destination touristique.



## UN PATRIMOINE NATUREL REMARQUABLE SOURCE POTENTIELLE DE DEVELOPPEMENT

Le Haut Limousin est un plateau situé à 250 mètres d'altitude. Au sud les Monts de Blond s'élevèrent jusqu'à 500 mètres.

Le paysage de bocage présente une grande unité. Il est parfois parsemé de bois et, dans les Monts de Blond, de forêts. Il est préservé de toute pollution industrielle. L'élevage est partout : ovin à l'ouest (le Baronne) et bovin à l'Est (la Limousine), à tel point que le mouton est considéré comme le principal emblème de la CCHLEM. L'eau est aussi bien présente. La Gartempe, la Brame, la Benaize ou le Vincou creusent le plateau. Il en résulte de très beaux sites naturels comme le Saut de la Brame. On trouve aussi des étangs. Le Lac de St-Pardoux est à immédiate proximité.

L'omniprésence de la nature et la faible densité favorisent les activités de plein air. Quelques équipements comme des domaines de chasse, de pêche ou de découverte le valorisent. Mais rien aujourd'hui qui fasse une réputation nationale, à l'encontre de la Sologne, des massifs alpins ou du Perche par exemple.



Envoyé en préfecture le 23/11/2022  
Reçu en préfecture le 23/11/2022  
Publié le **23 NOV. 2022**  
ID : 087-200071942-20221114-2022\_120-DE



## UNE BELLE OFFRE CULTURELLE

Deux festivals de réputation nationale se succèdent chaque été autour de la musique et du théâtre.

Ils profitent à la population et accueillent des visiteurs de toute la Région et au-delà.

La CCHLEM possède aussi également sur son territoire un éco musée original sur la vie villageoise au début du 20<sup>ème</sup> siècle.



# UN ENJEU PREMIER ENRAYER L'HÉMORRAGIE DÉMOGRAPHIQUE

## UN RISQUE MAJEUR À 30 ANS

**A**u rythme actuel, la CCHLeM compterait dans 30 ans moins de 15 000 habitants. Et hors les gros bourgs, moins d'une dizaine d'habitants au km<sup>2</sup>. Ce déclin démographique remettrait en cause l'offre de services publics - de l'adduction d'eau au ramassage des ordures ménagères, au transport scolaire, aux équipements sportifs, à l'entretien des voiries en passant par l'enfance / petite enfance et la jeunesse.

Les coûts de délivrance des services et de maintenance des équipements risquent d'être trop élevés pour les capacités financières des communes et contributives des habitants. Le théâtre du Cloître, le réseau des médiathèques, l'hôpital, les salles communales, des écoles, pourquoi pas la Sous-Préfecture... pourraient fermer. Même le maintien de casernes de gendarmerie et de pompiers sera difficile. Des commerces fermentaient, faute de clientèle suffisante.

Des friches de grande taille apparaîtraient, par exemple en place des supermarchés, alors qu'aujourd'hui seules des habitations sont inoccupées.

La disparition des services pourrait produire une spirale négative et pousser des habitants à l'exil, ce qui accentuerait le déficit migratoire ; le déclin démographique s'auto renforcerait.



**L'enjeu premier, au sens qu'il doit guider toutes les actions menées par la Communauté et ses partenaires publics et privés pendant les 10 prochaines années, est d'enrayer le déclin démographique.**



# Pour répondre à cet enjeu, la CCHLeM agira sur tous les ressorts des dynamiques territoriales et pas seulement sur la qualité des services

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le **23 NOV. 2022**

ID : 087-200071942-2022114-2022\_120-DE

## LE BON NIVEAU DE SERVICES N'A PAS SUFFI

**D**epuis plusieurs décennies, les élus de la CCHLeM ont parié sur la qualité des services publics et privés pour favoriser le développement. Avec l'idée qu'une offre de logements, d'équipements et de services de qualité partout rend un territoire dynamique et attractif.

De fait, comparée à d'autres territoires proches, et même si un centre aqualudique fait encore défaut, cette offre est d'un bon niveau : l'éducation est assurée de l'école maternelle au lycée, la CCHLeM possède plus d'équipements culturels et sportifs que ses voisins ; les élus reconnaissent le bon niveau de l'offre commerciale et artisanale. La sécurité est excellente, les paysages sont entretenus, les villages sont propres, les routes sont en bon état.

Combien de territoires de 23 000 habitants possèdent un hôpital, un théâtre, autant de stades, une microfoile, des salles multifonctionnelles, un réseau de 28 médiathèques et points de lecture... ?

Tout juste doit-on dire que la bonne accessibilité théorique est en fait dégradée par la densité des trafics routiers et la faible qualité de la desserte ferroviaire.

Et que l'accès aux soins, en raison de la désertification médicale, et la mobilité des personnes non motorisées sont des enjeux sensibles.

Cette qualité de services n'a pourtant pas enrayeré le déclin démographique.

## ➤ Il faut donc changer de paradigme.

Et, la qualité des fondamentaux désormais établie, il faut agir sur les autres facteurs des dynamiques territoriales : les gouvernances et les projections dans le monde.



## LE CHANGEMENT DE PARADIGME A PLUSIEURS DIMENSIONS :

1. Se concentrer sur quelques projets majeurs et visibles, en quelques endroits plutôt que se disperser en finançant des projets partout et dans tous les domaines ; privilégier les projets rayonnants ; valoriser les principales richesses de la CCHLeM.
2. Privilégier ce qui projettera la CCHLeM dans le monde, son apport au monde, ce qu'elle sait fabriquer et échanger, ce qui la positionne sur la carte des territoires, qui valorise ses singularités... Et qui la fera passer d'un relatif anonymat à une exposition et à une proclamation.  
Et cela même au détriment de l'offre de services s'il faut arbitrer.
3. Privilégier une politique d'échelle CCHLeM et non des communes ; accepter l'inégalité communale pour produire de la richesse économique et élargir les bases fiscales.
4. Dépasser les limites territoriales :
  - Entre communes : considérer que le développement d'une commune, et au premier rang de Bellac, est favorable au développement de toutes les communes.
  - Et avec les territoires voisins pour concevoir et promouvoir ensemble une offre par exemple dans le tourisme ou les ENR.
5. Intégrer tous ceux qui veulent contribuer au développement dans une gouvernance qui unit les acteurs privés et publics.
6. Avoir un esprit de conquête, vendre la CCHLeM, aller chercher les nouveaux arrivants et les nouvelles activités, inspirer confiance et se faire confiance, passer, dans la relation avec l'État ou la Région, de la rente des subventions qui apaisent une fin inéluctable au partenariat pour le développement.



Les acteurs et les élus ont choisi de parier sur deux projections dans le monde et sur deux axes de soutien par trois dispositifs et trois seulement.

Ces axes sont l'architecture du **PROJET DE TERRITOIRE**.

## DEUX PROJECTIONS DANS LE MONDE



### 1 VALORISER LA NATURE



EnR



Biodiversité



Mouton

### 2 PARIER SUR LES PÉPITES INDUSTRIELLES



## TROIS DISPOSITIFS DE SOUTIEN



### 1 LOGEMENT ET HABITAT



### 2 ACCÈS AUX SOINS



### 3 PÉPITES CULTURELLES



# SE PROJETER DANS LE MONDE EN PARIANT SUR SES RICHESSES SPÉCIFIQUES



## 1. VALORISER LA NATURE

La nature et en particulier la biodiversité sont les valeurs les plus remarquables par leur abondance, leur accessibilité et leur préservation.

Elles répondent à une demande sociale. L'alimentation est un enjeu de souveraineté. La ruralité est vue positivement face au réchauffement climatique et à l'insécurité des villes. Le slow est une valeur. Le sport nature est devenu une question de santé. La biodiversité est une ressource pour d'autres territoires qui doivent la reconstituer.

Cette valorisation passera par :

- la production d'énergies renouvelables
  - l'élevage, la valorisation culturelle, économique et sociale du mouton
  - la connaissance, la découverte, la production de biodiversité
- En créant des sites d'intérêt majeur, elle aura des conséquences positives sur le développement du tourisme.

La CCHLEM n'est pas très visible sur la carte des territoires. Sa notoriété et son image sont comparativement assez faibles. Ses richesses sont peu connues et encore moins célébrées. La renommée de ses deux festivals ne s'est pas traduite en développement. Tech-Ovin reste confidentiel au-delà des cercles de l'élevage ovin. Le Mondial de tonte a donné un coup de projecteur éphémère dans une compétition forte... On pourrait dire que la CCHLEM a plus de consistance que d'apparence.

La CCHLEM doit désormais se projeter davantage dans le monde. C'est-à-dire reconnaître, valoriser, exposer et proclamer ses richesses.

**La nécessité de ne plus se disperser a conduit les acteurs et les élus à retenir deux axes d'intervention, et seulement deux :**

## 2. PARIER SUR LES PÉPITES INDUSTRIELLES

Elles sont des clés du contact de la CCHLEM et du monde. Elles sont modernes au sens qu'elles répondent à une demande nationale de souveraineté et de nouvelle économie. Elles rayonnent.



L'industrie est dans la CCHLEM une tradition économique autant qu'un savoir faire contemporain. Le projet du groupe NIMROD d'implanter de nouvelles unités sur le territoire la dynamisera.

Les acteurs s'organiseront pour accueillir de nouvelles familles et offrir des emplois aux conjoints.



## 1. VALORISER LA NATURE

# ➔ PRODUIRE DES ENR, LES VALORISER LOCALEMENT



### OBJECTIF STRATÉGIQUE

Positionner la CCHLeM comme un **territoire de production d'EnR**.



### VALORISATIONS

**Économique** : utiliser localement l'énergie produite ; offrir aux entreprises et aux particuliers des conditions financières favorables

**Accueil** : nouvelles activités utilisatrices d'énergie

**Artistique** : utiliser les éoliennes comme des supports de création ou d'événements festifs



Envoyé en préfecture le 23/11/2022  
Reçu en préfecture le 23/11/2022  
Publié le **23 NOV, 2022**  
ID : 087-200071942-20221114-2022\_120-DE



### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Implanter **100 éoliennes** et **des panneaux photovoltaïques** sur **1 000 ha**, accueillir de nouvelles activités et de nouveaux actifs



### CONDITIONS

Réaliser un poste source

Acter ce développement dans les schémas et les documents cadres de la communauté de communes pour le rendre acceptable

### UN PROJET PHARE

Une station de production d'hydrogène

Une **station de production d'hydrogène utilisant les énergies renouvelables** produites sur le territoire + une entreprise utilisatrice + un centre de formation et de recherche

**Pilotage** : CCHLeM

**Partenaires** : région, CCI, Sous-Préfecture, ADEME, CRER, SEHV, entreprises, État, ELINA

Associer les riverains



## 1. VALORISER LA NATURE

Envoyé en préfecture le 23/11/2022  
Reçu en préfecture le 23/11/2022  
Publié le **23 NOV. 2022**  
ID : 087-20007-942-2022114-2022\_120-DE

# → S'EMPARER DU MOUTON POUR PROMOUVOIR L'ÉLEVAGE ET LE TERRITOIRE



## OBJECTIF STRATÉGIQUE

Faire reconnaître la qualité des savoir faire et productions ovines de la CCHLeM.



## VALORISATIONS

**Économique** : structuration des filières laine et cuir, équipement professionnel, lieux de vente et d'échange

Accueil de nouveaux éleveurs, nouveaux financements pour leur installation, conciergerie

**Scientifique** : incubateur, R&D

**Culturelle, touristique et festive** : événement et équipement grand public, espaces promotionnels

**Promotionnelle** : opérations avec les restaurateurs locaux et nationaux



## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Amplifier Tech-ovin et le championnat mondial de tonte, associer la CCHLeM à des images positives et créatives, accueillir de nouvelles activités et événements.

## UN PROJET PHARE

### La maison du mouton

Éclatée en deux sites :

- économique et scientifique à Bellac
- pédagogique et touristique dans un site à identifier

Pilotage CCHLeM avec Techovin / études de programmation, faisabilité et montage.

**Partenaires** : Région NA, CD87, Chambre d'agri, éleveurs, tanneurs, Etat  
Échéance 2025

## AUTRES PROJETS ÉVOQUÉS

- Créer un événement annuel sur le thème du mouton (voire les fêtes de Sommepey-Tahure),
- Développer un label Baronne de la CCHLeM, associée à des exigences très élevées de qualité ; inventer le concours du meilleur agneau du Limousin (qui sera offert ensuite par exemple à la table de la présidence de la république, comme l'est la 'meilleure baguette de Paris')
- Créer une ferme des moutons du monde à la maison du mouton – visite, découverte et connaissance, espaces économiques et anthropologiques, vente ;

et orientation vers les territoires de la CCHLeM

- Créer une association française / européenne / mondiale des territoires d'élevage du mouton pour échanger sur les bonnes pratiques de préservation, de valorisation économique et écologique, sur l'éthique, l'art...

- Créer un concours annuel de land art sur le thème du mouton
- Rencontrer des lycées agricoles français et euro-

peens pour motiver des jeunes à s'installer ; proposer des conditions favorables à cette installation ; proposer avec la Safer, l'État et l'EPF N-A du foncier à des conditions financières favorables (baux à taux faibles ?)

- S'inscrire dans des grands projets agro alimentaires pour sécuriser les débouchés et se mettre en avant dans le secteur alimentaire
- Renforcer les relations avec l'institut de l'élevage, l'Inr'ovin... identifier les conditions d'un établissement à Bellac



## 1. VALORISER LA NATURE

# PRÉSERVER ET DÉCOUVRIR LA BIODIVERSITÉ EN PRODUIRE



### OBJECTIF STRATÉGIQUE

Faire de la CCHLeM un haut lieu de la préservation et de la restauration de la biodiversité en France, une silicon valley de la bio diversité



### VALORISATIONS

**Écologique** : préservation et restauration de la biodiversité

**Scientifique** : connaissances de la biodiversité, de l'équilibre entre les espèces, des conditions de la production

**Touristique** : découverte de la faune et de la flore européennes, sports nature

**Économique** : implantation d'entreprises productrices de biodiversité, élevage...

**Promotionnelle** : événements et marque territoriale 'nature'



### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Créer des lieux de préservation, de découverte et de production, associer la CCHLeM et la nature, accueillir des nouveaux visiteurs et résidents.

### AUTRES PROJETS ÉVOQUÉS

- Aménager un parc animalier de plusieurs milliers d'ha pour découvrir les animaux européens en liberté et comprendre l'équilibre de la chaîne de vie
- Créer des lieux d'observation des oiseaux et des mammifères, des insectes, des batraciens, des reptiles etc
- Créer des parcours de découverte de la flore

• Produire de la biodiversité (élever des insectes, des batraciens...) et les vendre à des territoires qui doivent reconstituer leur propre biodiversité

- Inciter des entreprises de production alimentaire à s'implanter par la mise à disposition de foncier
- Candidater à des labels de territoires remarquables – PNR, réserve mondiale de biosphère etc

• Créer un événement annuel de découverte et de valorisation de la nature, d'échelle régionale voire nationale; un événement organisé par les habitants, un concours national de pêche...

- Valoriser comme un seul ensemble tous les lieux de découverte de la nature et de pratique des sports nature

### UN PROJET PHARE

Un laboratoire in vivo de la biodiversité

Recherche, observation, expérimentation, enseignement... appliquées à l'agriculture, l'industrie, l'urbanisme et l'habitat

Un lieu de R&D, de rencontre et de médiation

Des espaces de découverte

Pilotage CCHLeM

Partenaires : Université de Limoges, État, Région Nouvelle-Aquitaine, acteurs économiques, associatifs, scientifiques, de l'éducation

Création d'une structure juridique,

Équipe dédiée mais partagée,

Échéance à déterminer



## 2. PARIER SUR L'INDUSTRIE

# PARIER SUR LES PÉPITES INDUSTRIELLES

Envoyé en préfecture le 23/11/2022  
Reçu en préfecture le 23/11/2022  
Publié le **23 NOV. 2022**  
ID : 087-20007-942-2022114-2022\_120-DE



### OBJECTIF STRATÉGIQUE

Se positionner comme un territoire industriel, et s'associer à des images de modernité et d'innovation ; créer des emplois et accueillir de nouveaux habitants.



### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Favoriser le développement des entreprises existantes, en implanter de nouvelles, créer des emplois industriels, accueillir des familles de salariés.



### CONDITIONS DE RÉUSSITE

**Accueil** : faire le lien avec la production d'EnR

**Prospection** : aller chercher des entreprises, vendre la CCHLeM, en s'appuyant sur les entreprises déjà présentes

**Gouvernance** : mettre en place une gouvernance de territoire industriel public/privée en s'appuyant sur le Top75

### AUTRES PROJETS ÉVOQUÉS

- Identifier voire produire du foncier pour anticiper des extensions ou des implantations nouvelles, et répondre rapidement à la demande des entreprises.
- Créer une marque territoriale Industrielle sur le modèle de Figéac.
- Construire et développer une offre de formation professionnelle et des filières d'apprentissage en lien avec l'offre existante de Poitiers et de Limoges.



### UN PROJET PHARE

#### H 2 Ailes

**Production d'hydrogène** pour l'aéronautique

**Principe** : s'appuyer sur les projets existants du groupe Nimrod, les appuyer et les augmenter

Étapes :

1. réussir l'implantation de Nimrod à Bellac
2. former un tandem Nimrod – CCHLeM pour faire émerger et pour structurer une filière hydrogène/aérien en lien avec la thématique EnR
3. Créer une maison du H rassemblant les acteurs de la filière et intégrant des activités diverses notamment de formation

**Pilotage** : CCHLeM avec Nimrod – travail en commun groupe projet industrie et groupe projet EnR

**Partenaires** : Région Nouvelle Aquitaine, Etat, chambres consulaires, Enedis, producteurs d'énergie, Fédérations professionnelles

Engagement des participants selon leur compétence à réaliser le projet

**Échéance** : 2023



# ACCOMPAGNER LES PROJETS DANS LE MONDE PAR TROIS DISPOSITIFS ET SEULEMENT TROIS

Pour favoriser l'accueil de nouvelles activités, de nouveaux habitants, de nouveaux dispositifs d'accompagnement seront mis en place ou renforcés. Les acteurs et élus ont choisi de se focaliser sur l'habitat et le logement, l'accès aux soins et les pépites culturelles parce que le déficit actuel des deux premiers a paru rédhibitoire, parce que le troisième est une force qui peut encore grandir, et que les autres fondamentaux de la CCHLeM sont d'une qualité satisfaisante.

## 1. PRODUIRE DES LOGEMENTS ET RENOUVELER L'HABITAT

L'offre de logement est peu adaptée aux besoins, pour des raisons de confort ou par exemple de qualité thermique.

L'offre de logements locatifs est insuffisante pour de nouveaux habitants qui seraient réticents à l'idée d'acquies immédiatement leur logement.

L'engagement est de poursuivre avec les communes la réhabilitation de bâtiments et, spécifiquement avec Bellac et le Dorat, de le faire dans le cadre du programme Petite Ville de Demain.

## UN PROJET PHARE

Créer une structure unique d'accompagnement de la rénovation (technique, financière) :

Centre de ressources pour l'animation et la diffusion d'informations sur le sujet de la rénovation de l'habitat.

Étapes :

1. Fédérer un groupe de personnes pour préparer un événement comme un congrès de la rénovation de l'habitat en milieu rural : conditions et effets. La présence de personnalités nationales sera sollicitée, Ministre, ANAH... Ce colloque sera l'occasion de présenter en quoi la rénovation du logement est une condition nécessaire du développement.
2. Identifier les friches qui pourraient être rénovées
3. Capitaliser, créer un kit du repreneur rénovateur sur le 'comment faire'.



## AUTRES PROJETS ÉVOQUÉS

- Proposer des résidences secondaires très bon marché
- Relancer et pérenniser les rencontres de l'immobilier
- Animer les centres bourgs



## 2. FAVORISER L'ACCÈS AUX SOINS

Envoyé en préfecture le 23/11/2022  
Reçu en préfecture le 23/11/2022  
Publié le **23 NOV. 2022**  
ID : 087-200071942-2022114-2022\_120-DE

Malgré la présence de l'Hôpital Intercommunal du Haut Limousin, la désertification médicale gagne la CCHLEM. Et la gagnera encore davantage dans les 10 ans à venir en raison de l'âge des professionnels de santé.

L'enjeu est de faire venir les professionnels de santé et donc de leur vendre là où ils sont le Haut Limousin en Marche.



### UN PROJET PHARE

Participer et intervenir aux séminaires des professionnels de santé et aller à la rencontre des étudiants pour leur donner envie de s'installer. Et pour cela :

- Élaborer des outils/kit de communication
  - Participer et intervenir aux séminaires annuels
  - Inviter les internes et les PS à découvrir l'écosystème local
- Participants : CCHLEM - Étus - Médecins ARS, réseaux de médecins, CPTS, HHHL, MSP, IFMK, Universités, Instituts paramédicaux.

### AUTRES PROJETS ÉVOUÉS

- Mise en place de financements pour l'installation d'infirmiers praticiens avancés
- Définition d'un contrat objectif entre Hôpital / Territoire
- Mise en place d'une plateforme services domestiques à destination des professionnels de santé
- Faciliter l'emploi pour le conjoint
- Accompagnement des nouveaux arrivants dans leur projet immobilier



### 3. PARIER SUR LES PÉPITES CULTURELLES

#### UN PROJET PHARE

Maintenir l'existant

Les festivals et les équipements qui les soutiennent – le Théâtre du Cloître et la Ferme de Villefavard – sont les pépites culturelles. La CCHLeM a beaucoup investi pour les soutenir, notamment dans le cadre du programme européen LEADER.

Ils peuvent aussi gagner en notoriété, en dehors des cercles des habitués et faire profiter la CCHLeM de leur rayonnement.

Les préserver est pour les acteurs et élus le gage de la qualité territoriale de la CCHLeM. La collectivité sera un partenaire privilégié.

#### AUTRES PROJETS ÉVOQUÉS

- Étendre l'éco musée de Montrol-Sénard à de nouvelles thématiques et à d'autres communes de la CCHLeM.
- Parier sur la création artistique pour les nouveaux équipements énergétiques et pour encourager le sport nature.



#### UNE CONCIERGERIE DE TERRITOIRE

Elle sera une porte d'entrée pour faciliter l'arrivée, l'installation et l'accueil des nouveaux habitants, notamment des professionnels de santé, mais aussi des nouveaux salariés des industries et des agriculteurs en phase d'installation.

Sa forme sera celle d'un 'guichet unique' pour identifier l'ensemble des services du territoire, faciliter la recherche d'un logement, l'inscription dans les écoles ou aux activités culturelles et sportives, raconter l'histoire et les valeurs de la CCHLeM.



# UNE CONDITION DE RÉUSSITE METTRE EN PLACE UN MONITORING DU DÉVELOPPEMENT À PLUSIEURS NIVEAUX

La gouvernance partenariale est vue comme une condition du développement, parce que certains projets ne sont pas pilotés par la CC mais par d'autres maîtres d'ouvrage comme l'implantation de l'usine NIMROD, et parce que tous les acteurs impliqués, publics et privés, doivent joindre leurs forces et 'émettre à l'unisson'. Chacun est trop petit dans le concert des territoires. Ensemble ils ont une chance. Le projet est bien celui du territoire pas de la seule CC d'être entendus.

## UN MONITORING À TROIS NIVEAUX

> **Un pilotage opérationnel de chaque projet phare et des autres projets au fur et à mesure de leur mise en œuvre** par un binôme élu – acteur privé ou associatif avec le soutien d'un collaborateur de l'équipe développement du territoire de la CC. Cette ingénierie de la CC apportera un soutien technique et opérationnel à chaque groupe projet et en particulier au binôme élu-acteur, pour leur organisation et pour veiller au bon avancement des projets.

> **Un pilotage du projet de territoire dans son ensemble** pour consolider les actions à l'échelle CCHLEM. Un comité de pilotage présidé par le Président de la CC et auquel seront conviés la Sous Préfète, le Président du CR NA, le Président du département, les binômes de chaque projet se tiendra une fois par an. Il sera préparé par le DGS de la CC. Il effectuera une revue des projets, et coordonnera les initiatives promotionnelles et événementielles.

Un Vice Président au projet de territoire sera élu.

> **Un pilotage politique** dans les commissions de la CC et en conseil communautaire. Leur rôle, institutionnel, est de délibérer, selon les process classiques de la CC, sur les projets dont elle est maître d'ouvrage et sur les contributions financières, réglementaires ou humaines aux autres projets.

Un rapport annuel sur l'avancement du projet de territoire sera présenté par le Président devant le Conseil communautaire.

## INFORMATION ET MOBILISATION

**Une fois tous les deux ans**, les assises du développement et de l'aménagement de la CCHLEM seront organisées. Seront conviés tous les acteurs associatifs, économiques, institutionnels. Les projets seront présentés et débattus.

Le projet de territoire sera présenté dans chacun des **40 conseils municipaux**, conjointement par le Maire de la Commune et le Maire d'une autre commune.

Une réunion de présentation à tous les conseils municipaux des 40 communes sera organisée au dernier trimestre 2022.

Le projet sera présenté par le Président et ses Vices Présidents concernés au Préfet (à la Pré-fête) de la Haute Vienne et de la Nouvelle Aquitaine ; au Président du conseil régional et au Président du conseil départemental, aux Présidents et présidentes des chambres consulaires et des associations liées au développement territorial.



**Les maires** seront pilotes de la mobilisation des populations et des associations pour les événements et pour chaque projet qui sera réalisé dans leurs propres communes.



# PROCHAINES ÉTAPES

